

LOGEMENT SOCIAL

Les engagements pour 2019

Depuis sa création, MACS participe à l'accès au logement de tous et s'est engagée en septembre 2016 dans l'élaboration d'un deuxième Programme Local de L'Habitat (2016-2021). La communauté de communes poursuit en 2019 ses efforts pour produire un habitat accessible et durable.

PRODUCTION DE LOGEMENTS

La production de logement reste **toujours soutenue** pour répondre aux besoins de la population, notamment des jeunes ménages et des personnes seules. **Depuis 2016, plus de 550 logements locatifs sociaux ont été créés**, en complément des 500 produits pendant le 1^{er} PLH (2006-2014). Leur construction a été financée en partie par MACS qui a contribué à hauteur de 1,10 M€. Cette année, ce sont **49 nouvelles opérations qui sont programmées** et qui vont bénéficier du financement de MACS, comme à Angresse (4 logements), Capbreton (3 logements), Labenne (6 logements), Saint-Geours-de-Maremne (15 logements), Soustons (7 logements) ou Vieux-Boucau (14 logements).



Projet de 4 logements sociaux à Angresse subventionnés en partie par MACS, pour une livraison prévue 1^{er} trimestre 2020

AIDE À LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS EXISTANTS

MACS s'est engagée à améliorer la performance énergétique et la durabilité du parc de logements. **600 foyers ont déjà bénéficié d'un audit** assuré gratuitement par un expert Réno'MACS. On estime que 50 % d'entre eux ont réalisé, à la suite de ces visites, des travaux de rénovation énergétique. De plus, **85 foyers en précarité énergétique ont bénéficié du programme de l'État, "Habiter mieux", auquel MACS est associé**, ce qui représente un montant total de travaux de 1 500 000 €.

ACTION SUR LE FONCIER

MACS travaille avec les communes à la mise en place d'une **stratégie foncière communautaire** afin de disposer d'une vision éclairée sur la capacité à produire du logement pour tous, dans des programmes combinés comprenant notamment des produits en location sociale mais aussi en accession à la propriété. Elle travaille par ailleurs à **rassembler les acteurs de l'immobilier (promoteurs, bailleurs sociaux, communes et MACS) autour d'une charte partenariale** visant à partager les bonnes pratiques en faveur d'une offre d'habitat accessible au plus grand nombre.

UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE DU PAYS

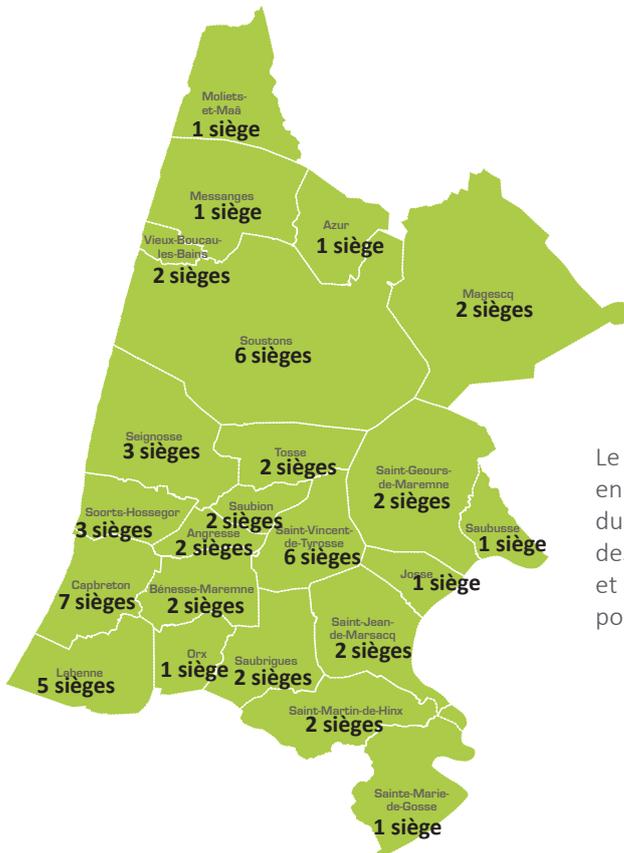


MACS s'associe au Pays Adour Landes Océanes (PALO) et aux 3 autres EPCI membres du PALO (Grand Dax, Pays d'Orthe et Arrigans, Seignanx) pour créer un **Conseil de développement** commun. Cette instance permettra l'association de la société civile à l'action des élus locaux, en faveur du développement durable du territoire.

Sa composition : 40 membres minimum, soit 10 membres résidant ou exerçant une activité sur chacune des 4 intercommunalités composant le Pays Adour Landes Océanes.

LA REPRÉSENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE MACS

Dans la perspective des élections municipales en 2020 et pour tenir compte des évolutions démographiques, MACS propose une nouvelle composition du conseil. Dans ce futur scénario, il comptera 58 conseillers, ainsi un siège supplémentaire sera affecté aux communes de Bénésse-Maremne, Labenne, Saint-Jean-de-Marsacq et Saint-Martin-de Hinx.



Le Conseil des maires réuni en mai a validé la composition du futur conseil sur la base des termes de l'accord local et de l'augmentation de la population.

SOLIDARITÉ SUR LE TERRITOIRE

MACS a proposé en 2017 la mise en place d'un **pacte financier et fiscal** pour une distribution équitable entre les communes des nouvelles ressources économiques générées sur le territoire et favoriser ainsi un développement équilibré. Ces nouvelles ressources sont le fruit du produit foncier généré par les implantations de nouvelles entreprises au sein des zones d'activités de MACS. **Des ajustements sont proposés pour maintenir le mécanisme de solidarité** au profit des communes les moins importantes du territoire.

UNE BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE À L'ENTRÉE DU TERRITOIRE

Suite à la fermeture du Point infos Tourisme à Capbreton, MACS a lancé un appel à candidatures pour la reconversion du lieu en boutique éphémère.



Projet Adishatz



Projet Rip Curl

MACS a souhaité donner l'opportunité à une entreprise locale de mettre en valeur son savoir-faire et de tester un nouveau concept, pour conforter ainsi l'attractivité économique et touristique du territoire. Suite à un appel d'offres, le local devrait être attribué à ADISHATZ. Il est situé à la sortie A63 n°8 de Capbreton, route de Bénésse-Maremne. D'une surface totale de 32 m², il bénéficie en outre d'une terrasse et de facilités de stationnement sur place. Le bail couvre la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2019. Pour la première saison, le loyer saisonnier a été fixé à 150 € par mois (hors charges d'électricité et d'eau) afin de créer des conditions optimales d'installation. Le montant sera réévalué à la hausse les années suivantes.

CONTACT PRESSE
Marion Parailous
06 37 32 94 47